

Les protestations ont été véhémentes lorsque l'intention a été annoncée d'indexer la taxe trimestriellement. Puis le ministre a dit l'autre soir qu'il lui faudrait une motion de voies et moyens pour changer cela, parce que devant les instances présentées par l'industrie—je me demande bien quels brasseurs et quels distillateurs ont réussi à approcher le gouvernement—il a été décidé que l'indexation serait annuelle. Comme l'indexation uniquement annuelle entraînerait une réduction de la taxe, j'ai soutenu qu'il n'était pas nécessaire de présenter une motion de voies et moyens. Mais le ministre a soutenu que les recettes augmenteraient. Quand on m'a montré le projet, j'ai tout de suite vu l'astuce. La période de base a été changée dans l'amendement.

J'aimerais lire à la Chambre ce qu'a dit de cette mesure l'Association des brasseries du Canada, qui a fait une juste analyse des effets de l'amendement proposé par le ministre l'autre soir. Le ministre est resté en deçà de la vérité—bien en deçà—lorsqu'il a dit que cela produirait les mêmes recettes à peu près. Dans une lettre datée d'hier, l'Association des brasseries du Canada précise que:

La taxe d'accise perçue annuellement sur la bière s'accroîtra de 1.6 million de dollars, soit une augmentation de 10 p. 100 sur les 16.5 millions de dollars prévus à l'origine dans les dispositions du budget d'octobre 1980 relatives à l'indexation. L'augmentation de la taxe d'accise sur les spiritueux rapportera environ six millions de dollars, c'est-à-dire 17 p. 100 de plus par rapport à l'augmentation prévue à l'origine de 36 millions de dollars . . .

Il est donc aisé de constater qu'avec la taxe d'accise imposée sur la bière et les spiritueux distillés au Canada, le gouvernement retirera quelque 60 millions de dollars. Et dire qu'il n'a pas encore été question de vin. Je poursuis la lecture de la lettre:

Ces augmentations s'expliquent non pas par l'abandon de l'indexation trimestrielle au profit de l'indexation annuelle qui aurait diminué et non pas augmenté les recettes, mais bien par la modification apportée à la date d'entrée en vigueur de ce changement et à la base servant au calcul de ces augmentations.

Annexés à la lettre, se trouvent des tableaux à l'appui de ces affirmations. Je poursuis ma lecture:

Si la date à partir de laquelle l'indexation annuelle eût été calculée avait été fixée au 1^{er} octobre, plutôt qu'au 1^{er} septembre (si, pour rajuster les taux de la taxe d'accise, l'on compare l'indice des prix à la consommation des boissons alcooliques pour l'année se terminant le 30 juin 1981 à celui pour l'année se terminant le 30 juin 1980) l'injustice créée par la méthode exposée dans le tout dernier amendement n'aurait pas été aussi percutante. Le tableau ci-annexé permet de constater que les recettes dérivées de la vente de la bière seraient pratiquement les mêmes qu'en vertu du premier bill C-57. Pour les spiritueux, l'augmentation des recettes serait plus importante, mais probablement de moitié moins élevée que si la date prévue pour l'entrée en vigueur de l'indexation annuelle est fixée au 1^{er} septembre.

Si le ministre a une première fois prêté oreille aux réclamations de l'industrie, peut-être qu'il voudra bien le faire une seconde fois. En effet, l'industrie souhaite que l'amendement proposé par le ministre soit modifié de façon à porter du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre la date d'entrée en vigueur de l'indexation annuelle. Pareille initiative réduirait la taxe à payer. Après tout, il nous faut veiller aux intérêts de la population canadienne. Nous vendons de la bière et des spiritueux à l'étranger, mais, chose fort étonnante, le gouvernement ne perçoit pas de taxe d'accise sur les spiritueux exportés. Ce sont les Canadiens seulement qui en font les frais.

● (1620)

Le ministre reviendra répéter les propos de ses collègues du cabinet qui disent: «Le gouvernement a besoin d'argent.» Quelle sottise! Les programmes de dépense du ministre sont annoncés et ensuite on réclame de l'argent. On met la charrue

Taxe d'accise

avant les bœufs, comme le type qui dirait: «Je vais m'acheter une voiture de \$13,000. Je dois maintenant travailler et gagner suffisamment pour la payer.» C'est la même logique. Le Canadien moyen gagne mettons \$15,000 par an, il lui en faut tant pour vivre et il utilise le reste pour ceci ou cela. En somme, on organise sa vie selon ses moyens.

Le gouvernement n'agit pas ainsi. Le gouvernement et les bureaucrates élaborent des programmes de dépenses. Nous entendons maintenant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) et d'autres ministres proposer des dépenses comme si l'argent pleuvait. Et après, le gouvernement nous dit «Nous avons besoin d'argent». Que pensez-vous qu'il va faire? Il va fondre comme un aigle sur les ressources des provinces de l'Ouest. Il le fait déjà d'ailleurs. Il agit ainsi parce qu'il est financièrement étranglé. Ce sont les libéraux qui ont présenté le programme d'indemnisation des importations de pétrole pour encourager les Canadiens à consommer du pétrole importé coûtant parfois jusqu'à \$43. Pour les indemniser il dit aux Canadiens de l'Alberta qu'ils vont recevoir \$17.75 pour chaque baril de pétrole. Le pétrole est une ressource non renouvelable qui s'épuise. S'il y a jamais eu un programme complètement stupide, c'est bien celui-là. Je vais vous le décrire. Il s'agit d'un programme du type «Du pain et des jeux» institué par l'empereur Trudeau pour plaire à la plèbe des provinces du centre du pays. On procédait de la même façon dans la Rome antique. Les libéraux achètent leur popularité aux dépens des ressources des Canadiens de l'Ouest. Le gouvernement n'oserait pas agir ainsi s'il s'agissait des ressources des provinces du centre. Ce genre de philosophie ne donne pas au gouvernement le choix des moyens.

Le gouvernement avait besoin cette année de 3 milliards et demi de dollars pour subventionner les importations de pétrole brut. D'où lui vient cet argent? Le gouvernement plume tous les Canadiens en haussant le prix de l'essence. Mais il refuse de l'admettre disant que cette augmentation s'explique du fait de la pondération du prix canadien. Pourtant, il en retire davantage. Les députés devraient s'arrêter et voir dans quelle proportion la part du gouvernement s'est accrue. Par le bill à l'étude, il prévoit une taxe de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières. D'après la Cour d'appel de la province de l'Alberta, cette taxe sur le gaz naturel qui appartient à la province est illégale. Mais le bill passe cela sous silence. Le gouvernement se borne à nous demander de l'approuver, de l'adopter, envers et contre cette décision du tribunal.

Rien ne justifie cette soif insatiable d'argent du gouvernement, qui tient à tout prix à frapper d'un impôt chaque dollar gagné, chaque service rendu. Des représentants du ministère du Revenu national ont écrit dans des articles et m'ont dit personnellement qu'une part de mon salaire quotidien revient de droit à la Couronne en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, que chaque jour je dois à la Couronne un certain montant. Dans l'esprit du gouvernement, l'individu est le serviteur de l'État. Quelle erreur! C'est l'État qui est le serviteur du peuple. Ni la personne morale ni l'individu ne sont les serviteurs de l'État. Ils ne sont pas là non plus pour glorifier l'État. Ils n'ont pas non plus à se laisser dominer davantage par lui. A l'heure actuelle, nous avons un gouvernement central très fort. Il nous dit . . .